

35,821 voix (55,098 votants, 76,180 inscrits, contre 10,227 à M. Coutou et 8,237 à M. Martinet, le siège à la gauche républicaine, et vota *contre* le septennat, *contre* l'état de siège, *contre* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Aux élections législatives de 1876, M. Lesguillon se représenta dans l'arrondissement de Romorantin, qui l'élut député, au second tour de scrutin, le 5 mars, par 5,672 voix (11,024 votants, 14,463 inscrits, contre 5,283 à M. Martinet, candidat « constitutionnel ». M. Lesguillon vota avec la majorité républicaine et fut des 363. A ce titre, il obtint sa réélection, le 14 octobre 1877, par 7,038 voix (12,295 votants, 14,809 inscrits), contre 5,190 à M. le comte d'Orléans, candidat officiel et légitimiste. Il reprit sa place à gauche, se prononça *pour* les invalidations des députés de la droite, *pour* le ministère Dufaure, *pour* l'article 7, *pour* l'invalidation de l'élection Blanqui, etc., et mourut en 1880, au cours de la législature.

LESNE-HAREL (EDOUARD-JACQUES), BARON DE KESSEL, député au Corps législatif de 1811 à 1814, dates de naissance et de mort inconnues, appartient à l'armée hollandaise et parvint au grade de colonel. Il remplit en Hollande, son pays d'origine, les fonctions de conseiller d'Etat, et, le 19 février 1811, fut nommé directement par l'empereur, sur une liste dressée par le préfet, député du nouveau département des Bouches-de-la-Meuse au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1814. Il avait reçu en 1812 la décoration de l'ordre de la Réunion.

LESOINNE (PIERRE-JEAN-ABRAHAM), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1804, né à Mèlen (Belgique) le 1^{er} septembre 1739, mort à Liège (Belgique) le 1^{er} juin 1820, était, dans cette dernière ville, inspecteur des contributions. Le 26 germinal an VII, il fut élu, par le département de l'Ourthe, député au Conseil des Anciens. Puis, son adhésion au coup d'Etat de Bonaparte le fit admettre, le 4 nivôse an VIII, au nombre des membres du nouveau Corps législatif, où il représenta, jusqu'en 1804, le même département.

LESOUËF (PIERRE-JULES), député de 1885 à 1889, né au Havre (Seine-Inférieure) le 19 août 1831, étudia la médecine, se fit recevoir docteur, mais n'exerça point son art. Conseiller général de la Seine-Inférieure pour le canton d'Yerville, il s'occupa de travaux agricoles, fut président de la société d'agriculture et de la société des courses de Rouen, et se présenta une première fois à la députation comme candidat républicain, le 21 août 1881, dans la 2^e circonscription d'Yvetot : il échoua avec 4,311 voix contre 4,705 à M. Desson de Saint-Aignan, conservateur, élu. Mais, au scrutin du 4 octobre 1885, M. Lesouëf, porté sur la liste opportuniste de la Seine-Inférieure, fut élu député de ce département, le 4^e sur 12, par 80,297 voix (149,546 votants, 195,467 inscrits). Il prit place dans les rangs de la majorité républicaine, avec laquelle il soutint les divers ministères de la législature. En dernier lieu, il se prononça : *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté

de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

LESPÉRUT (FRANÇOIS-VICTOR-JEAN, BARON, député au Corps législatif en l'an X, représentant à la Chambre des Cent-jours, né à Laval (Mayenne) le 1^{er} mars 1772, mort à Paris le 12 janvier 1848, se montra un adversaire déclaré de la Révolution; il collabora au *Messager du soir*, journal réactionnaire, et subit quelques années d'emprisonnement. Rallié au 18 brumaire, il devint peu après secrétaire de Berthier, alors ministre de la Guerre. Il suivit ce général en Italie, pendant la campagne de Marengo, puis en Espagne, où le premier Consul l'envoya dans le but de négocier l'acquisition de la Louisiane et de la flotte espagnole. De retour en France, Lespérut reprit ses fonctions au ministère de la Guerre. Il fut élu député de la Mayenne au Corps législatif par le Sénat conservateur, le 27 germinal an X. Membre de la Légion d'honneur (2 novembre an XII), il fut appelé aux fonctions d'administrateur des principautés de Lucques et de Piombino, puis à celles de gouverneur de Neuchâtel. En 1810, il fit partie de l'ambassade qui alla demander à l'empereur d'Autriche la main de l'archiduchesse Marie-Louise, et, l'année suivante, fut créé baron de l'empire (25 mai 1811). En 1814, lors de l'invasion, étant maire d'Eurville, il fit sauter un pont sur la Marne, pont qui était sa propriété, pour retarder la marche des alliés sur Paris. Arrêté, brutalisé, condamné à mort comme non belligérant, il vit sa peine commuée par l'empereur de Russie en un exil en Suisse, où les Neuchâtelois lui firent bon accueil, en souvenir de ses anciennes fonctions, et cherchèrent à s'interposer en sa faveur auprès des souverains alliés. Rentré en France à la paix, il fut élu, le 10 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-jours, par le collège de département de la Haute-Marne, avec 61 voix (109 votants). Sous la seconde Restauration, M. Lespérut devint conseiller général de la Haute-Marne.

LESPÉRUT (FRANÇOIS, BARON DE), représentant en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1870, représentant en 1871, né à Paris le 5 août 1813, mort à Chaumont (Haute-Marne) le 9 octobre 1873, fils du précédent et veuve par alliance de Sieyès, était agronome et maître de forges. Sous Louis-Philippe, il appartenait à l'opinion orléaniste, devint maire d'Eurville et conseiller général de la Haute-Marne pour le canton de Poissons, et se présenta comme candidat à la Chambre des députés, le 1^{er} août 1846, dans le 4^e collège de ce département (Vassy); il échoua avec 119 voix, contre 251 à M. Peltrean-Villeneuve, député sortant réélu. Après février 1848, il se représenta, avec l'appui du clergé, aux élections de l'Assemblée constituante et échoua de nouveau. Mais le parti conservateur fit triompher, le 13 mai 1849, sa candidature à l'Assemblée législative, où il entra comme représentant de la Haute-Marne, le 2^e sur 5, avec 33,723 voix (57,693 votants, 80,385 inscrits). Il siégea à droite et opina avec la majorité monarchiste, notamment *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, *pour* la loi restrictive du suffrage universel, et *pour* la proposition des questeurs. M. de Lespérut ne soutint pas la politique personnelle de L.-N. Bonaparte et protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Arrêté alors, il fut détenu quelque temps au Mont-Valérien. Mais il ne tarda pas à se ral-

lier, et le gouvernement présidentiel appuya sa candidature au Corps législatif le 29 février 1852, dans la 1^{re} circonscription de la Haute-Marne, qui l'élut député par 24,400 voix (28,997 votants, 40,691 inscrits), contre 678 à M. de Montrol, 303 à M. de Vandeuil, et 689 à M. Peltreau-Ville-neuve. Un biographe écrivit à ce propos : « M. de Lespérut se souciait peu du patronage du gouvernement pour le Corps législatif. Quelques jours avant les élections, il écrivait une lettre pour désavouer formellement les moyens employés par le préfet pour le faire réussir. Il écrivait aussi aux journaux des départements une lettre que la censure rayait impitoyablement, dans laquelle il déclarait : de la manière la plus formelle, qu'en se rendant au Corps législatif, s'il y était appelé, « c'était avec la plus parfaite indépendance qu'il agirait. » M. de Lespérut soutint cependant le gouvernement impérial, mais il fut un des trois députés qui votèrent contre la confiscation des biens des princes d'Orléans et contre les poursuites intentées à Montalembert. Réélu successivement, avec l'appui officiel et d'ailleurs superflu de l'administration : le 22 juin 1857, par 24,035 voix (24,935 votants, 37,714 inscrits), contre 240 à M. Valferdin; le 1^{er} juin 1863, par 21,696 voix (32,217 votants, 39,639 inscrits), contre 10,322 à M. Danelle-Bernardin; le 24 mai 1869, par 30,022 voix (32,253 votants, 40,236 inscrits), M. de Lespérut fit partie de la majorité, sans dissimuler ses préférences orléanistes, se prononça dans les questions économiques pour le système de la protection, et le soutint plusieurs fois à la tribune du Corps législatif. Dans la courte session de 1869, il signa la demande d'interpellation des 116; puis il s'associa à tous les votes des membres du tiers-parti libéral. Après les événements de 1870, M. de Lespérut fut encore élu (8 février 1871) représentant de la Haute-Marne à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 5, par 42,865 voix (50,334 votants, 76,862 inscrits). Il prit place au centre droit, parmi les partisans de la monarchie constitutionnelle et vota : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la politique de Thiers et pour sa chute au 24 mai, et mourut pendant la législature (octobre 1873). Possesseur d'une fortune considérable, M. de Lespérut avait été réélu, en 1871, conseiller général de la Haute-Marne; il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1859.

LESPINASSE (ABEL, DOM), député en 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était prieur titulaire de Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre). Élu, le 25 mars 1789, par ce bailliage, député-suppléant du clergé aux États-Généraux, il fut admis à siéger dans l'Assemblée le 29 août suivant, en remplacement de M. de Damas-Cruix, démissionnaire. Le *Moniteur* est muet sur son rôle parlementaire.

LESPINASSE (AUGUSTIN, COMTE DE), membre du Sénat conservateur, pair de France, né à Pouilly-sur-Loire (Nièvre) le 8 octobre 1736, mort à Paris le 21 novembre 1816, servit d'abord comme mousquetaire noir dans la maison du roi, devint cornette aux carabiniers en 1769, et fit, comme lieutenant, les dernières campagnes de la guerre de Sept Ans. Mis à la réforme en 1763, il entra dans le corps royal de l'artillerie, où il reçut le brevet de lieutenant la même année, et fut chargé par le duc de Choiseul de composer un traité sur la *Théorie*

de la trigonométrie et du nivellement; ce traité ne parut qu'en 1768. Capitaine du 24 mars 1767, il fut envoyé en Corse où il aida à la conquête de l'île, puis attaché à la place et à l'arsenal de Strasbourg. Major d'artillerie le 25 mai 1788, lieutenant-colonel en 1791, il fut chargé, cette même année, d'organiser des batteries de campagne à Saint-Etienne, et de commander l'année suivante, l'artillerie de l'armée du Rhin. Promu colonel au 2^e régiment d'artillerie à pied le 26 mars 1793, il alla à l'armée des Pyrénées-Occidentales, où il fit construire l'arsenal de Bayonne, et se distingua en diverses rencontres; il venait d'être nommé général de brigade par les représentants en mission, quand il fut suspendu de ses fonctions par ordre du comité de salut public. Peu de temps après, en thermidor an II, il reprit du service et s'empara de Fontarabie. Revenu à Paris, il ne fut point nommé général de division comme on le lui avait promis; il resta même quelque temps sans emploi. Le Directoire l'envoya cependant à l'armée d'Italie, où Bonaparte lui confia la direction du siège de la citadelle de Milan. Après la chute de cette place, il suivit l'armée de campagne, et prit une part glorieuse aux batailles de Castiglione, de Roveredo, d'Arcole et au siège de Mantoue. Bonaparte obtint pour lui le grade de général de division. L'Espagne se signala encore au passage du Tachamento, et accompagna Berthier, en qualité de commandant de l'artillerie, dans son expédition contre Rome; de là, il fut envoyé à l'armée d'Angleterre. Partisan du 18 brumaire, il fit partie des premières nominations au Sénat conservateur (3 nivôse an VIII), devint membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII) et grand-officier de l'Ordre (25 prairial). Il obtint, peu après, la sénatorerie de Pau, puis celle de Dijon, présida le collège électoral de la Nièvre, et fut créé comte de l'Empire le 23 mai 1808. Il ne fut pas un des derniers à adhérer à la déchéance de Napoléon, et reçut de Louis XVIII la croix de chevalier de Saint-Louis et la dignité de pair de France, le 4 juin 1814. Sans fonctions durant les Cent-Jours, il reprit sa place à la Chambre haute après le retour de Gand, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et mourut l'année suivante, de chagrin, dit-on. M. de Lespinasse a publié : *Essai sur l'organisation de l'arme de l'artillerie* (1801).

LESPINASSE (LOUIS-NICOLAS), député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à Pouilly-sur-Loire (Nièvre) le 14 octobre 1754, mort à Paris le 17 novembre 1808, « fils de maître François-Edme de Lespinasse des Pivotsins, avocat au parlement, bailli de Pouilly, et de dame Marie Fouineau », suivit la carrière militaire et appartint à l'arme du génie. Réformé avec le grade de chef de bataillon, il devint maire de Varennes-lès-Nevers, et fut élu, le 8 frimaire an XII, par le Sénat conservateur, député de la Nièvre au Corps législatif. L.-N. Lespinasse siégea jusqu'à sa mort (1808) parmi les partisans dévoués et silencieux du régime impérial.

LESPINASSE (RAYMOND), représentant en 1871, né à Moissac (Tarn-et-Garonne) le 24 novembre 1811, avocat dans sa ville natale, et l'un des chefs du parti conservateur monarchique, fut élu, le 5 février 1871, représentant du Tarn à l'Assemblée nationale, le 4^e et dernier, par 32,656 voix (53,345 votants, 74,336 inscrits). Il siégea à droite, fit partie de la ré-

nion des Réservoirs, fut des 94 signataires de la protestation contre l'exil des Bourbons, et vota *pour* la paix, *pour* la pétition des évêques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le service de trois ans, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie, s'abstint sur le retour à Paris, et se prononça *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles. Il quitta la vie politique après cette législation.

LESPINAY (ALEXIS-LOUIS-MARIE DE), chevalier de PAILLY, député au Corps législatif en 1811, né à Chantonay (Vendée) le 24 août 1752, mort à Poitiers (Vienne) le 15 février 1837, « fils de messire Alexis-Samuel de Lespinay, chevalier, seigneur de l'ailly et autres lieux, et de demoiselle Marie-Louise-Félicité Cicoteau », était propriétaire à Chantonay. Il fut élu, le 4 mai 1811, par le Sénat conservateur, député de la Vendée au Corps législatif ; il avait été créé chevalier de l'Empire.

LESPINAY (HENRI-VICTOR DE), représentant en 1848 et en 1849, né au château des Moulinets, près Sainte-Cécile (Vendée) le 26 juillet 1808, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 19 avril 1878, commença ses études au petit séminaire de Luçon, les continua au petit séminaire de Sainte-Anne d'Auray, et les acheva à Paris. De retour aux Moulinets, il épousa sa cousine, Mlle de Cornulier ; veuf après six mois de mariage, il entra, peu après, au séminaire de Saint-Sulpice, fut ordonné prêtre le 5 juin 1841, et, après avoir dirigé à l'église Saint-Sulpice le catéchisme de persévérance, fut nommé curé des Essarts (Vendée). Il fonda une école de garçons, soutint l'école des filles, et, lors de la nomination de M. Baillès à l'évêché de Luçon (1845), fut appelé auprès de lui comme vicaire général (mars 1846). L'influence qu'il avait acquise le désigna, le 23 avril 1848, aux suffrages des électeurs conservateurs de la Vendée pour les représenter à l'Assemblée constituante ; il fut élu, le 1^{er} sur 9, par 50,072 voix sur 86,221 votants et 104,486 inscrits, siégea à droite, mais vota parfois avec la gauche, notamment *pour* l'abolition de la peine de mort, et *contre* le maintien de l'état de siège, et se prononça *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret contre les clubs, *contre* la proposition Prondhon, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* la réduction de l'impôt du sel, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, *pour* l'ordre du jour Oudinot, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher, *contre* l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Vendée à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 8, par 44,642 voix sur 61,522 votants et 103,432 inscrits, il reprit sa place à droite, s'associa à tous les votes de la majorité monarchiste, *pour* la loi Falloux-Pa-rieu sur l'enseignement, *pour* la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, ne se rallia pas à la politique personnelle du prince-président et protesta contre le coup d'État de 1851. Le 29 février 1852, M. de Lespinay posa sa candidature indépendante au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de la Vendée ; mais les partisans de son concurrent, M. de Sainte-Hermine, propagèrent le bruit qu'il refusait de prêter serment et que l'élection serait à recommencer. Dans ces conditions il échoua avec

6,905 voix, contre 9,367 à l'élu, M. de Sainte-Hermine, dont l'élection fut validée par le Corps législatif malgré une très vive opposition de M. Bouhier de l'Ecluse. M. de Lespinay renonça dès lors à la politique, se livra à la prédication, fut proposé en 1856 pour le poste de vicaire général de l'évêque de Nantes, redevint vicaire général de l'évêque de Luçon, fut nommé supérieur des communautés du Carmel et de l'Union chrétienne et acquit de la réputation comme orateur. Nommé protonotaire apostolique en 1864, M. de Lespinay résigna ses fonctions de vicaire général en 1869 pour raison de santé, refusa les fonctions de conseiller général du canton de Challans, accepta celles de conseiller municipal de Luçon, mais se retira bientôt à Nantes où il mourut en 1878.

LESSART (CLAUDE-ANTOINE VALDEC DE), ministre, né en 1742, tué à Versailles (Seine-et-Oise) le 9 septembre 1792, était originaire de la province de Guyenne ; il devint l'héritier du président de Gasq, célèbre magistrat du parlement de Bordeaux, dont on a prétendu qu'il était le fils naturel. Admis, à Paris, auprès de Necker qui en fit son confident, il obtint de lui, en 1768, la charge de maître des requêtes, et, en cette qualité, fut un des commissaires conciliateurs dans les secondes conférences que Necker imagina, après l'insuccès des premières, pour rapprocher les trois ordres des États-Généraux : mais le résultat de ces démarches ne fut pas tel que l'espéraient les partisans de la « conciliation ». De Lessart n'eut qu'un rôle assez obscur jusqu'à l'époque où il remplaça (4 décembre 1790) le conseiller d'Etat Lambert au poste de contrôleur général des finances. Il lança une circulaire pour l'accélération du recouvrement des impôts, une lettre aux départements relative à la vente des biens nationaux et des instructions touchant le traitement du clergé et la caisse de l'extraordinaire, et, au bout d'un mois, fut appelé (25 janvier 1791) aux fonctions de ministre de l'Intérieur. Comme tel, il eut de fréquents rapports avec l'Assemblée constituante puis avec l'Assemblée législative, donna des détails sur l'adjudication du bail des messageries, annonça l'arrestation de « Mesdames » à Arnay-le-Duc, communiqua les ordres donnés pour assurer leur liberté, annonça le rétablissement de la tranquillité à la Martinique, fit un rapport sur les ponts et chaussées, les mines et les subsistances, et rendit compte des événements du Calvados, de la situation d'Avignon, etc. La gauche de l'Assemblée législative ayant attaqué avec une grande vivacité les ministres de la Guerre et des Affaires étrangères, ceux-ci prirent peur et donnèrent leur démission. C'est alors que de Lessart fut chargé (20 novembre 1791) du portefeuille des Affaires étrangères, que quittait le comte de Montmorin et où il fut remplacé à son tour, le 6 décembre suivant, par M. de Narbonne. Puis il eut à exercer l'interim de la Guerre, du 11 décembre 1791 au 8 janvier 1792. Le parti républicain, qui avait résolu la guerre, poussait les ministres à délibérer sur cet objet, et, parmi eux, le comte de Narbonne s'en déclarait partisan ; mais Louis XVI, très opposé à cette mesure, renvoya le comte de Narbonne, et chargea de Lessart de le remplacer provisoirement. Une pareille décision, loin de changer le cours des événements, n'eut d'autre effet que de les précipiter : l'assemblée décréta que le ministre de la Guerre disgracié emportait les regrets de la nation. De Lessart était déjà compromis près de la majorité réfor-

matrice, lorsqu'il fut nommé, en titre, ministre des Affaires étrangères, le 30 novembre 1791; il fit part de l'issue des négociations avec le dey d'Alger, rendit compte des dispositions des puissances, présenta le tableau des dépenses de son ministère, annonça la dispersion des émigrés rassemblés à Trèves, etc. Mais il se vit bientôt l'objet des accusations les plus graves : le bruit se répandit que les pièces diplomatiques sur lesquelles le ministre s'était appuyé pour répondre des intentions pacifiques de l'empereur Léopold étaient supposées, et le comité diplomatique fut chargé d'examiner ces pièces, sur lesquelles Brissot fit un rapport écrasant. La gauche tout entière accabla de Lessart de ses reproches et Becquey se leva à peu près seul pour le défendre; mais il ne put le sauver du décret d'accusation prononcé contre lui le 10 mars 1792. A peine cet arrêt était-il rendu que de nombreux rassemblements entourèrent l'hôtel du ministre : des menaces de mort retentirent. De Lessart tenta vainement de quitter la France; saisi par les gendarmes, il fut emprisonné et transféré à Orléans, puis à Versailles, où il périt, le 9 septembre 1792, dans le massacre des prisonniers de la haute cour. Bertrand de Molleville a dit de lui : « Il avait le sens droit, l'âme honnête et délicate; peut-être aurait-il eu de l'énergie dans le caractère, s'il avait eu une meilleure santé. »

LESSEPS (JEAN-CHARLES DE), député de 1846 à 1848, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 2 avril 1804, mort à Philippeville (Algérie) le 22 janvier 1880, fit ses études à Paris, entra dans le journalisme sous Louis-Philippe, appartenant quelque temps à la rédaction de la *Tribune*, fut attaché à Mauguin comme secrétaire, et collabora avec lui au *Commerce*, journal bonapartiste, dont il devint bientôt le rédacteur en chef. Il faisait une guerre des plus vives au gouvernement de Louis-Philippe : on remarqua surtout sa campagne contre les fortifications de Paris. Le 9 juillet 1842, il se présente comme candidat de l'opposition, dans le 5^e collège de Lot-et-Garonne (Villeneuve), où il réunit 335 voix, contre 330 à Pélou, M. Paganel, député sortant. Passé en 1845 à l'*Esprit public*, feuille démocratique, il engagea de nouveau la lutte électorale le 1^{er} août 1846, dans le même collège, dont il devint député par 454 voix sur 848 votants et 950 inscrits, contre 382 à M. Paganel. M. Ch. de Lesseps prit place à gauche. « C'est un de nos meilleurs journalistes, écrivait de lui la *Biographie satirique des Députés*. Seulement il aurait dû attendre que la législature fût mieux composée pour en faire partie. Que va-t-il faire dans cette galère? Je sais bien qu'il nous a débarrassés de l'homme-centaure (Paganel); mais ce n'était pas une raison pour faire partie d'une minorité trop faible et trop nombreuse pour savoir se grouper et avoir de l'énergie. » Il parla sur les mariages espagnols et donna sa démission quelques jours avant la révolution de février. Admis dans les conseils du gouvernement provisoire, il fut de ceux, a-t-on dit, qui lui inspirèrent le décret portant abolition de la peine de mort en matière politique. Républicain modéré, M. de Lesseps fut désigné par la majorité de l'Assemblée constituante comme un des conseillers d'Etat qu'elle eut à choisir. La Législative ne le maintint pas en fonctions. Alors M. de Lesseps se rapprocha du parti avancé et contribua à la fondation du *Vote universel*, organe de la Montagne. Ce journal fut supprimé lors du coup

d'Etat du 2 décembre 1851. Sous l'Empire, M. de Lesseps s'occupa de travaux littéraires, surveilla la réimpression de la *Biographie universelle* des frères Michaud et, devenu concessionnaire de la forêt de Beni-Salah, se fit en Algérie, où il mourut en 1880.

LESSEPS (THÉODORE-ANTOINE LOPEZ DE LA SAINTE-TRINITÉ, COMTE DE), sénateur du second Empire, né à Cadix (Espagne) le 25 septembre 1802, mort à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) le 21 mai 1874, fils de Mathieu-Maximilien-Prospér de Lesseps (1774-1832), et frère aîné du célèbre promoteur Ferdinand de Lesseps, suivit, à l'exemple de la plupart des siens, la carrière diplomatique. Après avoir occupé divers postes à l'étranger, et notamment à Alep, lors du grand tremblement de terre qui renversa cette ville de fond en comble, il entra dans l'administration centrale des affaires étrangères comme rédacteur. Appelé, après la révolution de février 1848, aux fonctions de directeur des consulats, M. Théodore de Lesseps, qui se montra tout dévoué à la politique de L.-N. Bonaparte, fut nommé, en 1853, ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe. Le 29 septembre 1860, il fut élevé à la dignité de sénateur. Il siégea jusqu'au 4 septembre 1870, parmi les zélés partisans du régime impérial. Commandeur de la Légion d'honneur depuis le 9 décembre 1850, M. Th. de Lesseps était décoré d'un très grand nombre d'ordres étrangers : grand-officier de l'ordre de Léopold, commandeur des ordres d'Isabelle-la-Catholique, des Saints-Maurice-et-Lazare, etc.

LESSERT (JULES-PAUL-BENJAMIN, BARON DE), représentant aux Cent-Jours, député de 1817 à 1824 et de 1827 à 1842, né à Lyon (Rhône) le 14 février 1773, mort à Paris le 1^{er} mars 1847, appartenait à une famille protestante, originaire du canton du Vaud, où elle était fixée bien avant la Saint-Barthélemy, dès 1450. En dépit de nombreuses biographies, et de l'article nécrologique publié dans le *Journal des Débats* par M. Guizot sur François de Lessert, cette famille n'a jamais eu à souffrir des persécutions religieuses; son nom a également été défiguré, et nous l'orthographions d'après les actes de naissance authentiques délivrés tant dans le pays de Vaud qu'en France, d'après les brevets officiels établis avant et après la Révolution, et d'après la signature constante des intéressés. « Fils d'Etienne de Lessert, bourgeois de Genève, Cossonaz et Arabonne, et de dame Madeleine-Catherine Roy de la Tour, » Jules-Paul-Benjamin, bien que né à Lyon, où son père était banquier, fut également inscrit sur les registres de l'état civil de Cossonaz (Suisse), par son père qui avait conservé la nationalité suisse et qui vint ouvrir une banque à Paris en 1777. Là, Benjamin connut Berquin, l'habitué de la maison, et reçut des leçons de botanique de J.-J. Rousseau, qui écrivit pour ses frères et pour lui ses *Lettres sur la botanique*; puis, en 1784, il se mit à voyager avec son frère aîné, visita l'Angleterre, suivit à l'université d'Edimbourg les leçons d'Adam Smith et de Dugald-Stewart, connu Watt à Birmingham, et rentra en France au moment de la Révolution. A dix-sept ans, il s'enrôla (8 janvier 1790) dans la 3^e compagnie du 8^e bataillon de la 4^e division des volontaires de la garde nationale parisienne; en 1793, il entra à l'école d'artillerie de Meulan, et en sortit l'année suivante, avec ce brevet :

LIBERTÉ	ARSENAL DE MEULAN	ÉGALITÉ
Mort	Décret	Paix
aux	du 22	au
épaves	Vendémiaire	Peuple
—	2 ^e année	—

CANONNIERS MONTAGNARDS DE MEULAN

A Meulan, ce 9 thermidor,
L'an 2^e de la République une et indivisible.

« Nous soussigné Directeur de l' Arsenal de Meulan, chef de bataillon d'artillerie, certifions que le citoyen Benjamin de Lessert, capitaine commandant d'une compagnie de canonniers montagnards de Meulan, a servi avec zèle et exactitude depuis le 5 septembre 1793 vieux style jusqu'au 14 floréal en qualité de canonnier dans le corps susdit et qui a été choisy ensuite par ses camarades au terme de la Loy pour Capitaine Commandant de la Compagnie qui sert actuellement les pièces de 16 après de l'armée du Nord. Certifions en outre que le zèle et l'intelligence de cet officier lui ont valu les applaudissements de ses Chefs, l'amitié de ses Camarades et la Reconnaissance de tout bon citoyen; et ayant pu dans quelques occasions être consacré à tout autre genre de service dans l'intérieur de la République, il a constamment préféré la carrière qu'il suit et a donné dans toutes les occasions des Preuves répétées d'un service irréprochable.

Signé : J. GROBER. »

Le capitaine de Lessert fit la campagne de Belgique sous Piehegru, se distingua aux sièges d'Ypres, de Maubeuge et d'Anvers, et commanda la citadelle de cette dernière place. Mais la mort de son frère aîné le fit rappeler par son père, et il quitta la carrière militaire pour prendre (1795) la direction de la maison paternelle. Maire du 3^e arrondissement de Paris (9 mars 1800), il créa, en 1801, à Passy une filature de coton qui rendit la France moins tributaire de l'Angleterre, et une raffinerie de sucre, et fut nommé (1802) régent de la Banque de France et membre de la chambre de commerce (1804); en 1806, lors que l'Angleterre coupa nos communications avec nos colonies, il obtint à Passy le premier sucre de betterave bien cristallisé. L'empereur alla constater à la raffinerie de Passy ce succès alors considérable, remit à M. de Lessert la croix de la Légion d'honneur, et le créa, le 19 septembre 1812, baron de l'Empire. En 1814, au moment de l'invasion, le baron de Lessert fut nommé commandant de légion dans la garde nationale, et officier de la Légion d'honneur (19 novembre 1814), et, le 8 mai 1815, fut élu représentant de l'industrie du département de la Seine à la Chambre des Cent-Jours par 76 voix sur 113 votants et 216 inscrits; il fit partie du comité de Constitution. Associé libre de l'Académie des sciences (8 juillet 1816), il fut élu, le 20 septembre 1817, député du collège de département de la Seine par 5,347 voix sur 7,930 votants et 9,677 inscrits; il siégea dans l'opposition constitutionnelle, fit partie de la commission de comptabilité, de celle du budget, parla sur la proposition d'une caisse hypothécaire, sur les douanes, sur le budget, sur le projet de loi électorale, pour la création de petites inscriptions de rentes, pour l'abolition de la loterie, et fut nommé conseiller-général de la Seine (1818), conseiller du roi au conseil du commerce (1819) et membre du conseil de perfectionnement du Conservatoire des Arts-et-

Métiers. En 1818, il importa d'Angleterre l'idée des caisses d'épargne et popularisa en France cette institution. Réélu, le 9 mai 1822, dans le 5^e arrondissement de Paris, par 691 voix sur 1,094 votants et 1,217 inscrits contre 384 à M. Walckenaër, il parla sur la liquidation de l'arriéré, et ne reentra pas au parlement aux élections générales du 25 février 1824, ayant échoué dans le même arrondissement avec 522 voix, contre 549 à l'élu, M. Héricart de Thury. Le scrutin du 17 novembre 1827 le renvoya à la Chambre comme député du 2^e arrondissement électoral de Maine-et-Loire (Saumur) par 200 voix sur 329 votants et 375 inscrits, contre 119 à M. de Charnières, maire de Nueil. Membre de toutes les commissions financières, il combattit encore la loterie, et parla sur les caisses d'épargne. Les électeurs de Saumur lui renouvelèrent son mandat, le 12 juillet 1830, après la dissolution de la Chambre par le cabinet Polignac, avec 275 voix sur 395 votants et 452 inscrits, contre 113 à M. de Charnières, et M. de Lessert représenta cet arrondissement jusqu'en 1846, ayant été successivement réélu : le 5 juillet 1831, par 229 voix sur 258 votants et 320 inscrits contre 12 à M. Bontiller de Beauregard; le 21 juin 1834, par 179 voix sur 219 votants et 319 inscrits, contre 15 à M. Oudinot; le 4 novembre 1837, par 152 voix sur 391 votants et 351 inscrits, contre 145 à M. Thiers; le 2 mars 1839, par 183 voix sur 320 votants et 346 inscrits, contre 135 à M. Treillard. Dans la session de 1830-1831, il fit partie de la commission chargée de reviser plusieurs articles de la Charte de 1814, fut longtemps vice-président de la Chambre, et signa, en cette qualité, au contrat de mariage du duc d'Orléans (30 mai 1837). Il prit fréquemment la parole sur la loi municipale (6 septembre 1830), sur les Enfants trouvés (2 novembre 1831), sur les monuments publics (1^{er} mars 1832), fut rapporteur (21 mars 1833) du projet d'organisation départementale et municipale de Paris, parla (4 février 1836) sur la conversion des rentes, et présenta (5 mai 1838) un amendement pour excepter de la conversion les petites rentes, etc. Il renouça à se présenter aux élections du 9 juillet 1842, sa santé exigeant du repos; il recueillit quand même 137 voix, contre 224 à l'élu, M. Oudinot, et, le 1^{er} août 1846, 10 voix lui restèrent encore fidèles contre 255 au député sortant réélu, M. Oudinot et 7 à M. Louvet. Vers la fin de 1846, la maladie organique du cœur dont il était atteint fit des progrès rapides, et il mourut le 1^{er} mars 1847. Protecteur des lettres et des arts, M. de Lessert avait recueilli un herbier de plus de 86,000 plantes, formé une remarquable collection conchyologique et une belle galerie de tableaux, et il avait été le créateur ou le bienfaiteur de nombreuses fondations philanthropiques. On a de lui un recueil de *Pensées* et de *Maximes*; *Le Guide du bonheur*; et un opuscule : *Fondations qu'il serait utile de faire*.

LESSERT (FRANÇOIS-MARIE DE), député de 1831 à 1837 et de 1838 à 1848, né à Paris le 2 avril 1780, mort à Passy (Seine) le 15 octobre 1858, frère du précédent, fut élevé à Genève jusqu'à l'âge de 15 ans; puis il entra dans la maison de banque de son père, dont il devint le chef après lui. Président de la chambre de commerce de Paris et de la caisse d'épargne, il fut, aux élections législatives du 5 juillet 1831, l'élu du 6^e arrondissement de Paris avec 788 voix sur 1,365 votants. Il siégea dans la majorité ministérielle, et fut réélu, le 21 juin

1834, par 690 voix sur 1,135 votants et 1,395 inscrits. Les élections du 4 novembre 1837 ne lui furent pas favorables; il échoua avec 641 voix, contre 812 au candidat de l'opposition de gauche, M. François Arago. Mais le décès de M. Pouyer ayant ouvert une vacance dans le 4^e collège du Pas-de-Calais (Boulogne-sur-Mer), M. de Lessert devint député de Boulogne, le 31 mars 1838, par 340 voix sur 371 votants et 812 inscrits. Il siégea au centre jusqu'à la fin du règne, successivement réélu: le 2 mars 1839, par 412 voix sur 630 votants et 875 inscrits, contre 161 à M. Thiers; le 9 juillet 1842, par 474 voix sur 715 votants et 915 inscrits, contre 139 à M. Berryer et 93 à M. Vivien; le 1^{er} août 1846, par 438 voix sur 774 votants et 947 inscrits, contre 188 à M. Gros et 134 à M. Vivien. Il était vice-président de la Chambre, quand la révolution de février vint mettre un terme à sa carrière politique.

LESSERT (ABRAHAM-GABRIEL-MARGUERITE DE), pair de France, né à Paris le 17 mars 1786, mort à Passy (Seine) le 29 janvier 1858, frère des précédents, fut nommé, ses études terminées, adjudant-commandant dans la garde nationale, prit part, en 1814, à la défense de Paris, et resta associé à la maison de banque De Lessert jusqu'en 1830. Colonel d'état-major de la garde nationale (12 août 1830), il fit partie de la commission chargée (le 17) de préparer la réorganisation des gardes nationales du royaume. Le 18 août, il écrivait au comte de Forbin: « Nous avons traversé ces immenses événements (révolution de juillet) sans aucun inconvénient personnel. Maintenant tout est tranquille et le nouveau roi a l'assentiment unanime de tous les honnêtes gens; il était le seul et unique moyen de sauver la France de l'anarchie. » Nommé général de brigade dans la garde nationale, il se signala dans la répression de l'émeute des 5 et 6 juin 1834; il venait d'être nommé préfet de l'Aude (12 février). Il passa, le 27 septembre, à la préfecture d'Eure-et-Loir, et fut appelé, le 19 septembre 1836, à la préfecture de police du département de la Seine, avec le titre de conseiller d'Etat. A ce poste, il apporta, dans les services des transports, des prisons, de la voirie, des secours, de notables améliorations. En reconnaissance « des services rendus à l'Etat par Gabriel de Lessert » le roi l'éleva à la pairie, le 24 mars 1844, et le promut un mois après (27 avril) à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur. A la révolution de février, M. de Lessert se retira du monde politique. Grand-croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, chevalier de l'ordre royal de Léopold de Belgique. On a de lui: *Collection officielle des ordonnances de police de 1830 à 1844* (1844).

LESSERT (FRANÇOIS-BENJAMIN-MARIE DE), représentant en 1849, né à Paris le 15 novembre 1817, mort à Passy-Paris le 25 janvier 1868, neveu des précédents, fils de François-Marie de Lessert membre de l'Institut et de dame Julie-Elisabeth-Sophie Gauthier, entra dans la maison de banque qui portait son nom, et devint juge au tribunal de commerce et chevalier de la Légion d'honneur. Candidat du comité de la rue de Poitiers à l'Assemblée constituante de 1848, lors de l'élection partielle destinée à remplacer à Paris trois représentants décédés ou démissionnaires, il échoua, le 17 septembre, avec 49,337 sur 247,242 votants. Il fut plus heureux, le 8 juillet 1849, à l'élection complémen-

taire de la Seine, et fut élu représentant de ce département à l'Assemblée législative, le 6^e sur 11, par 118,938 voix sur 234,588 votants. Il prit place dans la majorité, vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, et rentra dans la vie privée au coup d'Etat de 1851. Il tenta encore une fois la fortune politique, dans la 1^{re} circonscription de la Seine, aux élections du 1^{er} juin 1863, mais il n'obtint que 7,305 voix, contre 15,359 à M. Havin, élu, 1,425 à M. F. de Lasteyrie et 342 à M. Blanc. M. de Lessert, qui s'occupait surtout d'art, de sciences et de finances, a été l'un des promoteurs de la photographie.

LESTAPIS (PIERRE-FIRMIN), député de 1833 à 1834, né à Orthez (Basses-Pyrénées) le 25 septembre 1786, mort à Paris le 27 mai 1866, devint l'associé de la grande maison Hope d'Amsterdam, et fonda, en 1808, à Bordeaux, avec ses deux frères, la maison de commerce « Lestapis frères ». Il habitait Paris, lorsqu'il fut élu, le 10 août 1833, député du 5^e collège des Basses-Pyrénées (Orthez), en remplacement de M. de Saint-Cricq, nommé pair de France, par 96 voix (124 votants, 176 inscrits), contre 12 à M. Liadières. Il prit place dans les rangs de la majorité, mais pour peu de temps. Bientôt démissionnaire, il fut remplacé, le 4 mars 1834, par M. Liadières.

LESTAPIS (PAUL-JULES-SÉVÈRE DE), représentant en 1848 et en 1849, sénateur de 1876 à 1882, né à Pau (Basses-Pyrénées) le 3 février 1814, fils du receveur général de ce département, et neveu du précédent, entra à l'Ecole de Saint-Cyr en 1831, à l'Ecole d'état-major en 1833, et passa comme lieutenant au 24^e de ligne en 1836. Lieutenant d'état-major aux spahis d'Oran en 1837, capitaine au 3^e chasseurs d'Afrique en 1840, il donna sa démission en 1841; il comptait dix campagnes et une citation et avait été décoré de la Légion d'honneur le 23 novembre 1839, pour faits de guerre, pendant l'expédition des Portes de Fer, où il avait été grièvement blessé. Revenu dans les Basses-Pyrénées, M. de Lestapis s'occupa d'agriculture, et se fit élire, le 23 avril 1848, représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 9^e sur 11, par 43,599 voix (90,262 votants, 116,890 inscrits). Membre du comité d'agriculture, il vota ordinairement dans les questions politiques avec le parti du général Cavaignac pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, pour l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la réduction de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, contre l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, etc. Il ne fut pas réélu à la Législative. En 1852, il entra au conseil général de son département pour le canton d'Orthez. Jusqu'à la fin de l'empire, il prit peu de part aux affaires publiques; mais, le 8 février 1871, il fut élu représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 9, par 51,615 voix (61,049 votants, 110,425 inscrits). Il prit place au centre gauche, dont il se sépara d'ailleurs assez fréquemment pour voter avec la droite, et se prononça pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour l'érection de l'église

du Sacré-Cœur, contre la chute de Thiers au 24 mai, etc., observa à l'égard du ministère de Broglie une attitude réservée, et se rallia à l'amendement Wallon, ainsi qu'à l'ensemble des lois constitutionnelles; puis il vota pour la loi sur l'enseignement supérieur. Porté à la fois par les conservateurs monarchistes et par les républicains de la nuance la plus modérée, lors des élections sénatoriales du 30 janvier 1876, dans les Basses-Pyrénées, M. de Lestapis fut élu sénateur, le premier de la liste, par 505 voix sur 540 votants. Il fit partie, dans la Chambre haute, du groupe dit « constitutionnel », qui tout d'abord opina généralement avec la droite, et vota, le 23 juin 1877, pour la dissolution de la Chambre des députés. Mais il fut un des 22 sénateurs de ce groupe qui se détachèrent, en 1879, de l'ancienne majorité monarchiste, pour soutenir le ministère Dufaure. Sans se montrer, dès lors, ouvertement hostile au régime républicain, il n'en repoussa pas moins l'article 7 de la loi nouvelle sur l'enseignement supérieur (1880), et refusa plus d'une fois son adhésion aux votes de la gauche sénatoriale. Aux élections de 1882, M. de Lestapis ne demanda pas le renouvellement de son mandat.

LESTERPT (JACQUES), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né au Dorat (Haute-Vienne) le 21 mars 1745, mort au Dorat le 31 janvier 1823, « fils de François Lesterpt, avocat, et de demoiselle Dorothee Cœur-Deroy, » exerçait les fonctions de juge-sénéchal au Dorat avant la Révolution. Élu, le 20 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de la Basse-Marche, il vota régulièrement avec la majorité de la Constituante. Après la session, il retourna dans le département de la Haute-Vienne, où il devint président du tribunal du Dorat, et fut élu, le 2 septembre 1792, 1^{er} député suppléant à la Convention. Le 9 ventôse an III, Jacques Lesterpt fut admis à siéger; il prit peu de part aux travaux de l'Assemblée, et passa, le 4 brumaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, élu par ses collègues de la Convention. Lesterpt y siégea jusqu'en l'an VI, et fut nommé, le 29 messidor de cette année, « commissaire-liquidateur de la comptabilité intermédiaire ». Favorable au coup d'État de Bonaparte, il devint, le 18 floréal an VIII, juge au tribunal criminel de la Haute-Vienne. Il exerça ces fonctions jusqu'en 1811.

LESTERPT-BEAUVAIS (BENOIT), député en 1789, membre de la Convention, né au Dorat (Haute-Vienne) le 22 août 1750, mort à Paris le 31 octobre 1793, frère du précédent, était avocat au Dorat en 1789. Élu, le 20 mars 1789, comme son frère, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de la Basse-Marche, il se prononça pour les réformes. Devenu receveur du district du Dorat, il fut élu, le 2 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Haute-Vienne, le 2^e sur 7, et vota en ces termes, dans le procès de Louis XVI, pour la peine capitale : « Le vœu de ma conscience est de concilier la punition d'un grand coupable avec l'affermissement et l'intérêt de la république. Ainsi j'opine à la mort de Louis Capet, mais à la condition que l'exécution sera suspendue jusqu'à l'époque où les ennemis qu'il a suscités contre le peuple français feront une incursion sur son territoire, et, en cas de paix, jusqu'à telle autre époque qui sera fixée par la Convention nationale ou le

Corps législatif... Cette condition est inséparable de mon opinion à la mort. » Lié avec les Girondins, Lesterpt-Beauvais s'inspira, dans plusieurs missions dont il fut chargé, d'un « modérantisme » qui le rendit suspect à la Montagne. Le 21 août 1793, il fut dénoncé pour avoir permis aux Lyonnais insurgés d'enlever un grand nombre de fusils de la manufacture d'armes de Saint-Etienne, et pour s'être insurgé lui-même contre la Convention : on cita un écrit de Lesterpt-Beauvais où il disait, qu'après les événements du 31 mai, les décrets de l'Assemblée ne pouvaient plus être reconnus. Bien qu'il réclamât contre ces imputations, il fut décrété d'accusation comme fédéraliste, envoyé à Paris, jugé et condamné à mort, avec les chefs de la Gironde, par le tribunal révolutionnaire, et exécuté le 31 octobre 1793.

LESTIBOUDOIS (GASPARD-THÉMISTOCLE), député de 1839 à 1848, représentant en 1849, né à Lille (Nord) le 12 août 1797, mort à Paris le 22 novembre 1876, fils de François-Joseph Lestibouois, botaniste distingué, étudia la médecine, se fit recevoir docteur en 1818, et se fixa dans sa ville natale où il enseigna la botanique à l'école secondaire et devint médecin en chef de l'asile des aliénés. Correspondant de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, il se distingua par la publication de divers mémoires scientifiques, et rédigea un remarquable *Rapport général sur l'épidémie de choléra qui a régné à Lille en 1832* (1833). D'opinions libérales sous la Restauration, M. Lestibouois, qui avait applaudi à la révolution de 1830, et qui était devenu membre du conseil municipal de Lille, se présenta, le 2 mars 1839, dans le 2^e collège du Nord (Lille), comme candidat à la députation : il fut élu par 365 voix sur 730 votants. Il siégea dans les rangs de l'opposition dynastique et vota presque toujours avec la gauche, pour les propositions de réforme électorale, pour la réduction du nombre des députés fonctionnaires, etc. Réélu, le 9 juillet 1842, par 425 voix (895 votants, 944 inscrits), contre 367 à M. Godetroy, il demanda, en 1844, la suppression de l'impôt du timbre pour les journaux et les écrits périodiques, et se prononça, en 1845, contre l'indemnité Pritchard. Le 8 juillet 1846, M. Lestibouois, ayant pris le chemin de fer du Nord pour retourner à Lille, fut une des victimes du terrible accident de Reux : jeté dans les marais de Famponx, blessé, presque asphyxié, il parvint à briser une glace et à sortir du compartiment où il se trouvait. Parvenu à la surface, il fut recueilli dans un bateau, et, dès qu'il eut repris ses sens, il s'empressa de porter secours, comme médecin, aux autres victimes de la catastrophe. M. Lestibouois fut encore réélu député, le 1^{er} août 1846, par 538 voix (589 votants, 1,002 inscrits). Il continua de voter avec l'opposition : cependant on ne trouve pas son nom parmi les signataires de la demande de mise en accusation du ministère Guizot (février 1848). La proclamation de la République rejeta M. Lestibouois dans le parti de la résistance. Candidat, sans succès, des conservateurs à la Constituante, il fut chargé en 1849 du cours d'anatomie et de physiologie végétales à la faculté des sciences de Paris. Le 13 mai de la même année, le département du Nord l'envoya siéger à l'Assemblée législative, le 20^e sur 24, par 79,817 voix (183,521 votants, 290,196 inscrits). Il y vota avec la majorité monarchiste, pour l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, fut nommé (1850) membre du Conseil

central d'agriculture pour l'Algérie, et parut plusieurs fois à la tribune, pour proposer la création d'une caisse de retraite en faveur des ouvriers, et pour déposer, en 1851, lorsque le général Changarnier eut perdu son commandement, un amendement que signèrent avec lui MM. Lebeuf et Mimerel et qui tendait à « voter des remerciements au général », pour conserver l'harmonie entre les pouvoirs. Quelque temps après, il défendit, au nom des doctrines protectionnistes, les intérêts du sucre indigène. Partisan de la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, loi qu'il appelait « la dernière fortresse dans laquelle pussent s'enfermer les amis de l'ordre », il se rallia cependant à la politique particulière de l'Élysée, et fut appelé, le 2 décembre 1851, à faire partie de la Commission consultative. En janvier 1852, il passa comme maître des requêtes de première classe au conseil d'Etat; puis il fut nommé conseiller d'Etat le 25 juillet 1855. Propriétaire à Oned-el-Amar en Algérie, M. Lestibouois fut nommé, en 1859, président du conseil général de la province de Constantine. On a encore de lui : *Des colonies sucrières et des sucreries indigènes* (1839); *Études sur l'Anatomie et la Physiologie des végétaux* (1840); *Economie pratique des nations ou système économique applicable aux différentes contrées et spécialement à la France* (1847); *Voyage en Algérie* (1853), etc. Commandeur de la Légion d'honneur du 14 août 1868.

LESTOURGIE (MARIE-CASIMIR-AUGUSTE DE), représentant en 1871, né à Argentat (Corrèze) le 12 novembre 1833, mort à Argentat le 10 mai 1885, publiciste et poète de talent, lauréat des jeux floraux, maire de sa commune de 1858 au 4 septembre 1870 et depuis le 8 mai 1871, conseiller général de la Corrèze depuis 1865, fut élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 6, par 35,905 voix (54,642 votants, 83,707 inscrits). Il prit place à droite, fit partie de la réunion des Réservoirs, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, pour la loi des maires, contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre les lois constitutionnelles. Candidat dans la 1^{re} circonscription de Tulle, le 20 février 1876, il échoua avec 5,878 voix, contre 6,847 à l'élu, M. de Chanal, républicain, et ne fut pas plus heureux le 14 octobre 1877, avec 6,173 voix, contre 6,584 à l'élu, député sortant, M. de Chanal. Il ne se représenta plus. On a de lui : *Près du Clocher*, poésies (Paris, 1853); *Rimes limousines* (Limoges, 1863).

LESUEUR (JEAN-BAPTISTE), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, avocat, et administrateur de l'Orne, fut élu, le 5 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 2^e sur 10, par 258 voix (521 votants). Appelé, le 20 juin 1792, à raison de ses fonctions de député, près du roi au château des Tuileries, il fut tellement ému de l'invasion populaire que ses forces l'abandonnèrent et qu'il s'évanouit. Mme Elisabeth le rappela, dit-on, à la vie en lui faisant respirer des sels. De retour dans son pays natal, il tomba blessé grièvement par les chouans à l'affaire de Tinchebrai, le 31 mars 1796, en disant : « J'ai protégé le roi aux Tuileries et ce sont ses défenseurs qui me tuent! »

LESUEUR (JOSEPH-GEORGES), membre du Sénat, né à Bordeaux (Gironde) le 15 avril 1834, membre et président du conseil général de Constantine, membre du Conseil supérieur du gouvernement de l'Algérie, et chevalier de la Légion d'honneur, fut élu, le 5 janvier 1888, sénateur de Constantine par 94 voix sur 183 votants, contre 89 au sénateur radical sortant, M. Forcioli. M. Lesueur siégea au centre gauche. Son élection donna lieu, le 10 mars 1888, à un très long débat. M. Alfred Naquet attaqua vivement la validité du scrutin : il prétendit que des faits de manœuvres très graves, très concluants, s'étaient produits dans la période électorale; il parla d'un voyage du préfet de Constantine avec M. Lesueur dans plusieurs communes du département, de subventions accordées à certaines communes à la veille de l'élection, etc. Il ajouta que parmi les électeurs il y avait eu « certainement un incapable et peut-être un étranger. » M. Penicaud, rapporteur, répondit à M. Naquet. M. Bozérian intervint au débat qui s'était généralisé et concentra ses observations sur ce point : « En matière d'élection, y a-t-il, dans certaines circonstances, obligation, pour le bureau, qui statue bien ou mal, de joindre au procès-verbal les bulletins sur lesquels une constatation a porté ? » M. Bozérian conclut, au nom de la loi, à l'invalidation de M. Lesueur. Mais le Sénat, conformément aux conclusions du rapporteur, prononça l'admission de M. Lesueur par 146 voix, contre 110. M. Lesueur s'abstint sur l'ensemble de la loi militaire et vota en dernier lieu : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

LESURE (NICOLAS-RÉMY), député en 1789, né à Vouziers (Ardennes), en 1743, exécuté à Paris le 15 décembre 1793, exerçait en 1789 l'office de lieutenant général civil du bailliage de Sainte-Menhould. Le bailliage de Vifry-le-François le nomma, le 21 mars 1789, député du tiers aux États-généraux, par 166 voix (294 votants). Lesure ne se fit point remarquer dans l'assemblée. Après la session, il retourna dans son pays natal et devint juge de paix à Sainte-Menhould. Arrêté et détenu comme suspect sous la Terreur, il fut condamné à mort, sous l'inculpation de conspiration, par le tribunal révolutionnaire de Paris, et exécuté le 15 décembre 1793.

LETAILLEUR (JEAN-ÉTIENNE), député en 1791, né à Brémontier-Merval (Seine-Inférieure) le 28 octobre 1758, mort à une date inconnue, était cultivateur à Elbeuf, près Gournay. Élu député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative, le 7 septembre 1791, il opina, sans paraître à la tribune, avec la majorité.

LÉTANG (GEORGES-NICOLAS-MARC, BARON DE), sénateur du second Empire, né à Meulan (Seine-et-Oise) le 2 mai 1788, mort à Ath (Belgique) le 10 septembre 1864, entra à l'École militaire de Fontainebleau, en sortit sous-lieutenant au 10^e chasseurs à cheval en 1807, et fut envoyé en Espagne où il se distingua à Océana et à Talavera, où il fut blessé. Il prit part, comme capitaine au 21^e chasseurs, à la campagne de Saxe, assista à Dresde et à Leipzig, et tomba entre les mains des alliés. Promu chef d'escadron au 7^e dragons le 15 mai 1814, il ne fit point la campagne de Belgique

et continua à servir sous la seconde Restauration. Colonel du 2^e chasseurs le 27 novembre 1820, il fut envoyé en Afrique avec son régiment, et fut blessé à l'expédition de Mascara (1832-1833). Maréchal de camp le 31 décembre 1835, il fit l'expédition de Kabylie, devint lieutenant-général en 1845, inspecteur de cavalerie, puis commandant des 10^e et 19^e divisions militaires. Après l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, il entra au comité de cavalerie, fut nommé grand-officier de la Légion d'honneur (mars 1851), et sénateur le 31 décembre 1852. Admis dans le cadre de réserve l'année suivante, il eut à remplir, en 1854, une mission auprès de l'empereur d'Autriche à propos des événements d'Orient. Il n'occupa depuis cette époque aucune autre fonction, et se confina, au Sénat, dans l'étude des questions militaires.

LETELLIER FRANÇOIS, député en 1789, né à Caen (Calvados) le 6 juin 1726, mort à une date inconnue, était curé de Bonneuil, quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Caen. Il s'occupa d'abord des questions de finances et proposa un mode de liquidation des offices ministériels ; il se déclara ensuite pour la conservation des privilèges de son ordre, refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé, et signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791. Emigré en 1793, il mourut à l'étranger peu de temps après.

LETELLIER (FRANÇOIS-MICHEL), député au Corps législatif de l'an XIII à 1810, né à Bayeux (Calvados) le 21 juillet 1740, mort à Bayeux le 14 mars 1812, « fils de Jean-Baptiste-Michel Letellier, sieur de la Bertinière, et de demoiselle Marie-Françoise Fossey », était avocat à Bayeux. Devenu successivement procureur-syndic de la commission intermédiaire provinciale, juge au tribunal civil de Bayeux, officier municipal et administrateur du district, conseiller général du département, inspecteur des hospices de Bayeux, il fut désigné par le Sénat conservateur, le 4^e jour complémentaire de l'an XIII, pour représenter au Corps législatif le département du Calvados. Letellier siégea dans l'Assemblée impériale jusqu'en 1810.

LETELLIER (ALFRED-FERDINAND-SÈVÈRE), député depuis 1881, né à Alger (Algérie) le 16 mars 1841, étudia le droit à Paris, fut secrétaire de Crémieux, collabora au *Courrier du Dimanche*, et revint à Alger où il créa le *Journal des Colons* et le *Bulletin judiciaire de l'Algérie*. Défenseur au barreau d'Alger, conseiller général, membre de la commission départementale, délégué au Conseil supérieur du gouvernement, il fut élu, sur un programme républicain, le 21 août 1881, député de la 1^{re} circonscription d'Alger, par 2,606 voix (5,973 votants, 9,090 inscrits), contre 2,183 à M. Gastu, opportuniste, député sortant : M. Letellier s'inscrivit à l'Union républicaine et prit une part active aux débats parlementaires. Il parla dans la discussion de la proposition de loi relative au taux de l'intérêt de l'argent, proposa la nomination d'une commission de 22 membres chargée des affaires algériennes, soutint le projet de loi sur le rétablissement du divorce, intervint (1883) dans la controverse soulevée par les projets de réforme judiciaire, s'occupa du budget de l'agriculture, de celui des cultes, de l'achèvement du palais

de justice d'Alger (1884), etc., et vota le plus souvent avec les radicaux de la Chambre. Inscrit, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine du département d'Alger, il eut à lutter contre deux autres listes, de nuances différentes, et fut élu, le 1^{er} sur 2, par 7,869 voix (15,045 votants, 22,153 inscrits). Il reprit sa place dans le groupe avancé de la majorité républicaine, et se mêla encore, dans la législature, à un certain nombre de discussions importantes, notamment à l'interpellation (1886) de M. de Mua sur les événements de Châteauneuf, au débat sur la procédure en matière de divorce et de séparation de corps, dont il fut rapporteur, à l'examen du budget, etc. Il adressa (1888) une question au ministre de la Justice au sujet du décret relevant M. Vignau, compromis par ses interrogations téléphoniques dans l'enquête sur les décorations Wilson, de ses fonctions de juge d'instruction au tribunal de la Seine, fut élu membre de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, soutint le ministère Floquet, et se prononça, à la fin de la session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

LETELLIER DE SOUVRE. — Voy. Louvois (MARQUIS DE).

LETELLIER DU HUTREL (JEAN-PIERRE-DAVID), député en 1791, né à Saint-Lô (Manche) le 3 janvier 1732, mort à Paris le 18 mars 1818, était procureur-syndic du district de Saint-Lô, quand il fut élu, le 10 septembre 1791, député de la Manche à l'Assemblée législative, le 9^e sur 12, par 286 voix (516 votants). Son rôle parlementaire n'a pas laissé de traces.

LETELLIER-VALAZÉ (CHARLES-ROMAIN), représentant en 1873, sénateur de 1875 à 1876, né à Argentan (Orne) le 18 avril 1812, mort à Paris le 11 octobre 1876, entra à l'École de Saint-Cyr le 18 novembre 1831, puis à l'École d'application d'état-major, d'où il sortit le 1^{er}. Lieutenant au 2^e léger, il passa en Afrique où il prit part à la première expédition de Constantine en 1836. Blessé, le 25 mai 1837, il assista au second siège de cette ville, fut blessé de nouveau en tête d'une des colonnes d'assaut, cité à l'ordre du jour de l'armée, et nommé chevalier de la Légion d'honneur (11 novembre), en même temps que Caurobert et Saint-Arnaud. Promu capitaine le 10 janvier 1840, il devint sous-secrétaire d'Etat à la guerre dans le cabinet Thiers, et resta attaché à cet homme d'Etat, qui le prit comme collaborateur pour la partie militaire de *l'Histoire du Consulat et de l'Empire*. De retour en Afrique, sous le ministère Guizot, il se signala encore à l'expédition de Médéah, puis reentra en France où il devint officier d'ordonnance du roi Louis-Philippe (1846). En 1848, Changarnier, devenu gouverneur de l'Algérie, le prit comme aide-de-camp ; ils assistèrent ensemble aux journées de juin, mais durent se séparer quand Changarnier fut relevé de son commandement. Chef d'escadron d'état-major (30 janvier 1849), M. Letellier-Valazé fut attaché en 1851 à l'état-major de la 15^e division militaire à Rennes, puis de la 2^e à Rouen. Sur la recommandation du maréchal Saint-Arnaud, il

devenu lieutenant-colonel le 1^{er} janvier 1854, et fit la guerre de Crimée comme chef d'état-major de la 2^e division du 1^{er} corps de l'armée d'Orient. Il se distingua devant Sébastopol, fut cité à l'ordre du jour de l'armée, et promu officier de la Légion d'honneur, et colonel, le 22 mars 1856. De retour à la division de Rouen, il y resta jusqu'au moment de la guerre d'Italie. Chef d'état-major de la division Bazaine du 1^{er} corps, il se signala encore à Melignano et à Solferino. Quelques jours avant cette dernière bataille, il avait été promu commandeur de la Légion d'honneur. Lorsqu'on décida l'expédition du Mexique, M. Letellier-Valazé demanda et obtint les fonctions de chef d'état-major. Rentré en France général de brigade (14 mars 1863), il prévint l'empereur des dangers et des embarras de l'expédition du Mexique; ses conseils ne furent point écoutés et, tombé dans une sorte de disgrâce, il alla commander des subdivisions dans les Pyrénées-Orientales, la Somme et la Seine-Inférieure. En 1870, il reçut le commandement de la 1^{re} brigade de la 1^{re} division du 2^e corps de l'armée du Rhin, et se battit à Spiekeren et à Gravelotte, où il fut blessé. Général de division en 1871, il fut choisi par M. Thiers devenu chef du pouvoir exécutif, comme sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, et travailla à la réorganisation de l'armée régulière contre les troupes de la commune de Paris. Commandant de la 2^e division (Rouen) en juin 1871, grand-officier de la Légion d'honneur (22 mars 1873), il fut élu, le 16 novembre suivant, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Vitet décédé, par 82,953 voix (132,628 votants, 193,577 inscrits), contre 48,780 à M. Desgenétais, conservateur. Il siégea au centre gauche et vota pour l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée, contre le ministère de Broglie, pour les lois constitutionnelles. Le 25 décembre 1875, l'Assemblée nationale le nomma sénateur inamovible, le 47^e sur 75, par 348 voix (676 votants); il s'assit au centre gauche de la Chambre haute et mourut moins d'un an après.

LETIERME-SAULNIER (JEAN-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Laval (Mayenne) le 28 février 1761, mort à Paris le 22 juillet 1840, était négociant en vins à Angers au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut nommé officier municipal à Angers, puis membre du bureau de conciliation en 1792, et se démit de ces fonctions le 28 juillet 1793, pour faire partie du premier comité révolutionnaire. Membre de l'administration du département le 16 octobre suivant, en vertu d'un arrêté des représentants en mission, il en devint président en l'an IV, et fut élu, le 25 germinal an VII, député de Maine-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 170 voix (275 votants, 294 inscrits). Il n'y joua qu'un rôle effacé et devint, le 3 floréal an VIII, conseiller de préfecture de Maine-et-Loire, poste qu'il occupa jusqu'à la première Restauration. Au retour de l'île d'Elbe, il fut nommé sous-préfet d'Angers, le 10 juin 1815. Resté ensuite quelque temps sans emploi, il devint juge au tribunal de commerce en 1818, et reentra, le 18 mai 1819, au conseil de préfecture d'Angers, dont il se trouva être le doyen en 1839. A cette époque, il eut à remplacer provisoirement le préfet et sut maintenir l'ordre. Admis à la retraite, comme conseiller de préfec-

ture, le 23 janvier 1840, il mourut quelques mois après.

LETISSIER (PIERRE-HIPPOLYTE), député de 1820 à 1831, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 3 juin 1767, mort à une date inconnue, fut administrateur de l'armée du Rhin sous le Directoire et se lia avec Moreau. Sans emploi sous le premier Empire, il salua avec joie le retour des Bourbons, qui le nommèrent chevalier de la Légion d'honneur. Riche propriétaire, maire de Vouvray, il fut élu, le 13 novembre 1820, député du collège de département d'Indre-et-Loire, par 143 voix (234 votants, 279 inscrits); il siégea à l'extrême droite et fut successivement réélu, dans le 1^{er} arrondissement électoral d'Indre-et-Loire (Tours), le 9 mai 1822, par 301 voix (493 votants, 583 inscrits) contre 154 à M. le comte de Goué de la Benardière; et, le 25 février 1824, par 266 voix (453 votants, 512 inscrits), contre 124 à M. Dupin aîné et 62 au baron Bacot. Au moment des élections générales de 1827, il publia une brochure dans laquelle il s'engageait à demander le renvoi des ministres, et à ne jamais accepter de fonctions lucratives du gouvernement. Il échoua cependant, le 17 novembre, dans son arrondissement avec 140 voix contre 265 à l'élu, M. Calmelet d'Aën, et 44 à M. Juge notaire; mais il fut élu au collège du même département, huit jours après (24 novembre), par 103 voix (203 votants, 231 inscrits), et réélu, le 19 juillet 1830, par 142 voix (234 votants, 255 inscrits). M. Letissier siégea toujours au côté droit de la Chambre et vota constamment avec la majorité ministérielle.

LE TONNELIER. — Voy. BRETEUIL (COMTE DE).

LETOURNEUR (CHARLES-LOUIS-FRANÇOIS-HONORÉ), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, membre du Directoire, né à Granville (Manche) le 15 mars 1751, mort à Laeken (Belgique) le 4 octobre 1817, était capitaine du génie en 1789. Il adhéra aux principes de la Révolution, et se fit élire, le 8 septembre 1791, député de la Manche à l'Assemblée législative, le 8^e sur 13, par 400 voix (527 votants). Il vota avec la majorité, prit une part très active aux délibérations militaires, fit ordonner une revue générale des officiers de marine, rendre un décret sur les travaux de Cherbourg, et voter la fondation et l'organisation d'un camp sous Paris. Réélu, le 5 septembre 1792, député de la Manche à la Convention, il devint un des principaux membres du comité de la guerre, donna son avis sur plusieurs questions d'organisation et d'armement, obtint la création de plusieurs régiments de chasseurs à cheval et d'une légion américaine, la conservation du traitement aux officiers prisonniers de guerre, le paiement de fonds destinés aux corps des éclaireurs républicains, etc. Dans le procès du roi, il opina ainsi: « Lorsque la Convention a mis en question si le ci-devant roi serait jugé par elle, j'ai voté contre; mais la majorité a prononcé. J'avais pensé ensuite que l'appel au souverain pouvait seul réparer cette faute. La majorité a rejeté cet appel; je me soumetts à sa décision, je suis donc obligé de juger sommairement: comme juge, je consulte la loi, toutes les considérations s'évanouissent devant elle. Je vote pour la mort. » Il seconda souvent Carnot dans ses opérations et remplit plusieurs missions, notamment à l'armée des Pyrénées, qu'il réor-